Les amis de Guillaume Budé - Les Hécatonomies de Jacques Lefèvre d'Étaples

Publié le 31/07/2019 - 11:12

- Les amis de Guillaume Budé
- Jacques Lefèvre d'Étaples
- humanisme
- Renaissance
- Latin
- grec
- Platon

Les Amis de Guillaume Budé

Cette chronique raconte la vie des Classiques à la Renaissance. Des contemporains de l'humaniste Guillaume Budé (1467-1540) permettent de voir comment l'Antiquité alimente la culture, la pensée et la langue de l'époque. Hommage à l'ancêtre du *Gaffiot*, l'imprimeur Robert Estienne est le premier invité des Amis de Guillaume Budé. Sa devise : « Noli altum sapere, sed time », c'est-à-dire « ne t'élève point par orgueil, mais crains ».

Le 5 août 1506, Henri Estienne édite les *Hécatonomies* qui paraissent dans un recueil comportant également les *Aristotelis commentaria* dont nous avons parlés dans la précédente chronique. De quoi s'agit-il ? « Ce sont sept cents propositions extraites de la *République* (pour cent d'entre elles) et des *Lois* de Platon. » (Introduction aux *Hécatonomies*, traduction latine de Lefèvre d'Étaples du texte de Platon, éditions Vrin, 1979, p. 27)

Pour préparer son édition de la *Politique* d'Aristote, « Lefèvre avait dû relire de près la *République* et les *Lois* de Platon. Il imagina d'en extraire toutes les sentences et toutes les formules dans lesquelles s'est exprimé, au cours de ces deux ouvrages, l'idéal platonicien d'une législation parfaite, et de les grouper en sept centaines et en sept livres. Avant la fin de l'année, il dédiait à Jean de Ganay ces *Hécatonomies*. Il destinait son travail aux étudiants en droit, que l'étude des lois philosophiques et

abstraites conduirait aisément à l'intelligence des lois impériales et romaines. » (Auguste Renaudet, *Préréforme et humanisme à Paris pendant les premières guerres d'Italie (1494- 1517)*, Paris, Champion, 1916, p. 484-485)

Les œuvres complètes de Platon ont été traduites en latin par l'humaniste italien Marsile Ficin, que Lefèvre d'Étaples a rencontré lors de son voyage en Italie, en 1492. Ces traductions étaient éditées en France depuis 1482 et ce sont celles-ci que Lefèvre a lues et adaptées pour son recueil. La traduction (à partir de celle de Ficin) de Lefèvre est « la première faite par un Français au cours de ce siècle » (Introduction aux *Hécatonomies*, op. cit., p. 27).



Illustration 1 : Portrait de l'humaniste italien Marsile Ficin (1433-1499). Source : BIU Santé Paris Descartes.

« Dans sa préface, Lefèvre explique les raisons de son entreprise : il dédie son ouvrage à Jean Ganée, Premier Président du Parlement de Paris et lui déclare qu'il a voulu procéder à cette synthèse pour en rendre la lecture plus facile que celle des œuvres entières. Il ajoute qu'il a souvent trouvé chez Aristote des références à Socrate et à Platon et qu'ainsi le parrainage du maître du Lycée lui avait paru favorable. » (Introduction aux *Hécatonomies*, op. cit., p. 27).



Illustration 2 : Platon et Aristote (détail de *l'École d'Athènes*, fresque de Raphaël, vers 1510). Source : Wikipedia.

Nous avons signalé que les *Hécatonomies* rassemblent cent propositions extraites de la *République* et six cents des *Lois*. Le déséquilibre est aussi flagrant qu'arbitraire. En outre, « Lefèvre a surtout emprunté au livre VI [des *Lois*] de Platon. […] Il est consacré aux magistrats et aux lois qu'ils ont la charge d'appliquer ; en un mot, à la constitution de la Cité, à sa structure administrative et légale. […] Or on retrouve l'essentiel de ces considérations dans les 154 "lois" reproduites par Lefèvre […]. On ne peut sans doute pas inférer de cette constatation que Lefèvre désirerait que son propre État se conformât à cette législation. Mais il n'est sans doute pas interdit de penser que l'orientation de la législation platonicienne lui semblait correspondre effectivement à la raison, comme Platon prétendait le faire, et que en tout cas, si un État devait se donner une constitution, celle des *Lois* pourrait lui servir de modèle. » (Introduction aux *Hécatonomies*, op. cit., p. 30-31).

Lefèvre d'Étaples sélectionne des "lois", des sentences dans les textes de Platon, dans conserver les raisonnements du philosophe. Cela donne à l'ouvrage le ton d'un code. Malgré l'aridité d'une telle formule, le succès est probablement au rendez-vous puisque les *Hécatonomies* ont été rééditées trois fois entre 1511 et 1543.
« Pour profiter à tous, de quelque condition que soient. »